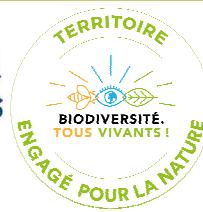




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-deux, le 30 mai à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

L'assemblée désigne Patrick WATERS en tant que secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 avril 2022

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 19 avril 2022.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Participation financière pour la réalisation du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales de la commune : convention avec Isigny-Omaha Intercom

La communauté de communes a décidé en concertation avec ses communes membres de réaliser un diagnostic et un schéma directeur des eaux usées (EU) et pluviales (EP) à l'échelle du territoire d'Isigny-Omaha Intercom. L'élaboration d'un diagnostic commun EU et EP à l'échelle du territoire intercommunal permettait d'obtenir un meilleur financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80 % du HT). A terme, disposer d'un schéma directeur sera aussi l'une des conditions de l'octroi des subventions de l'Agence de l'eau pour les projets d'investissement.

Aussi, lors d'une réunion le 03 mai 2021, les objectifs et l'intérêt du diagnostic et du schéma directeur des EU/EP ont été présentés par le cabinet SICEE à l'ensemble des maires et conseillers communautaires d'Isigny-Omaha Intercom.

VU la délibération n°2018-09-150 du 27 septembre 2018 excluant le traitement des eaux pluviales de la compétence optionnelle assainissement de la communauté de communes ;

CONSIDÉRANT la compétence de la commune en matière d'eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT la décision de réaliser un diagnostic et un schéma directeur des eaux usées et pluviales à l'échelle du territoire d'Isigny-Omaha Intercom financé à hauteur de 80 % du HT par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

VU les délibérations de la communauté de communes :

n° 2021-07-419 du 1er juillet 2021 validant le principe du « fond de concours » des communes pour le financement du diagnostic et du schéma directeur des EP ;

n°2021-11-455 du 25 novembre 2021 autorisant le président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 80 % sur le HT du montant éligible ;

ET, après avoir pris connaissance du projet de convention relative à la participation financière de la commune à la réalisation du diagnostic et du schéma directeur des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer avec la communauté de communes la convention relative à la participation financière de la commune et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision ;

- Dit que la somme de 2 183.40 € sera inscrite en dépense au budget prévisionnel de la commune au compte 657341 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14.

3. Local ADMR : convention de mise à disposition et bail de location

Les nouveaux locaux communaux situés au 93 rue des écoles ont été mis à la disposition des services de l'ADMR à la fin des travaux. Il convient de formaliser cette mise à disposition par la signature d'une convention et d'un bail de location aux conditions suivantes :

Date de début du bail : 01/06/2022

Montant du loyer mensuel : 450,00 €

Révision à la date anniversaire du bail en référence à l'indice INSEE figurant dans le bail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les documents de mise à disposition des locaux à l'ADMR selon les modalités ci-dessus.

4. **Proposition d'achat de la maison communale, rue du pont de la barre**

La maison communale anciennement mise à la disposition des services de l'ADMR, rue du pont de la barre, est en vente. L'une des agences immobilières a reçu une proposition dont Madame le Maire donne lecture à l'assemblée. Une question a été posée : la commune serait-elle vendeuse du jardin et du garage sans la maison ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières :

- refuse l'offre d'achat et décide d'attendre d'autres offres, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention),
- ne souhaite pas vendre le jardin et le garage sans la maison, à l'unanimité.

5. **Convention avec l'EPFN pour une étude flash**

Comme vu lors de l'atelier « urbanisme » du 26 avril dernier, le terrain situé rue de la gloriette (cadastré AC150 – superficie 1638 m² - zone Ub du PLUI, inondable) va être vendu par son propriétaire. Il est actuellement exploité par TOTAL qui va arrêter son activité au 30 juin. Une dépollution partielle est en cours et le rapport d'analyses nous sera remis, ainsi qu'à la Préfecture.

La municipalité, consciente de l'emplacement de terrain en centre bourg, peut solliciter l'EPFN Normandie pour une étude flash afin d'obtenir une aide à la décision sur le changement d'usage de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte la réalisation d'une étude flash et autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'EPFN Normandie.

6. **Convention avec la FREDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique**

Isigny Omaha Intercom a signé une convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique avec la FREDON Normandie. La commune peut donc bénéficier du programme en signant également une convention qui permettra d'accéder :

- À la liste annuelle des prestataires
- À la formation de référents locaux
- Au tarif groupé pour l'achat d'une combinaison de protection (331 € HT)
- Aux documents de communication
- Au portail de déclaration des nids définitifs
- À la participation financière du conseil départemental pour la destruction des nids définitifs, à hauteur de 30 %, plafonné à 110 € du coût de destruction, dans la limite de l'enveloppe financière votée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la FREDON.

7. **Lavoir communal : demande de subvention**

Les devis de réfection du lavoir et de renforcement du talus ont été réactualisés et permettent d'établir ainsi le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant	Organisme	Montant
Réfection du lavoir	44 208,20 €	Fondation du patrimoine	19 861,00 €
Renforcement du talus	54 382,88 €	DETR / DSIL	28 542,13 €
		Département - Subvention "restauration du patrimoine historique"	49 295,54
		Autofinancement	892,41 €
TOTAL	98 591,08 €	TOTAL	98 591,08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention « Restauration du Patrimoine historique » auprès du Conseil Départemental.

8. **Appel à Manifestation d'Intérêt « Cuisiner normand »**

Appel à manifestation d'intérêt ouvert du 14 mars au 30 juin 2022.

Afin de favoriser la consommation locale, la Région Normandie souhaite, au travers de cet appel à manifestation d'intérêt, recenser et fédérer toutes les structures normandes intéressées pour proposer des cours de cuisine à partir de produits locaux du 24/10 au 06/11/2022.

Nous pourrions proposer ces cours lors de notre Festival de la Pomme 2022.

Une visio-conférence a été organisée le 30 mai à 10h30.

9. **Subventions aux associations**

Les élus se sont réunis le 19 mai pour l'étude de demande de subventions en commission finances.

Association / organisme	Objet de la demande	Montant demandé	Proposition de la commission
CFA du Bâtiment	2 tréviérois scolarisés		80 € (unanimité)
BAYEUX BESSIN JUDO	30 adhérents à Trévières	600 €	600 € (unanimité)
UN 1/3 LIEUX A TREVIERES	Fonctionnement 2022	1 500 €	1 200 € (unanimité) <i>Cette subvention sera revue lors de la prochaine réunion du conseil municipal</i>
Madame JAMIN	Déplacement pour projet de jumelage entre collègues		521 € (unanimité)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, valide les montants des subventions suivants :

- **CFA du bâtiment : 80 €**
- **Bayeux Bessin Judo : 600 €**
- **Collège Octave Mirbeau / Madame JAMIN : 521 €**

et autorise Madame le Maire à faire procéder au versement.

10. Terrain de pétanque : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Le projet de couverture du terrain de pétanque se poursuit et deux devis ont été reçus :

Construction BOULAY – 53 123,24 € HT

CPL BOIS 42 948,22 € HT

Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 50 % à 80 %. Il est également nécessaire de trouver d'autres financements pour réduire le reste à charge communal, suivant la réponse à notre demande de subvention.

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant	Organisme	Montant
Construction bâtiment pour support de panneaux photovoltaïques	53 123,24 €	Agence Nationale du Sport	42 498,59 €
		Autofinancement	10 624,65 €
TOTAL	53 123,24 €	TOTAL	53 123,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, et à poursuivre les recherches de financement auprès d'autres partenaires.

11. Réorganisation des services : comité technique du centre de gestion

Le comité technique du centre de gestion s'est réuni le 17 mai dernier et a donné un avis favorable, à l'unanimité, concernant la réorganisation des services de la mairie.

Cet avis va être porté à la connaissance des agents de la collectivité et les fiches de poste vont être revues pour être en conformité avec cette réorganisation.

12. La Poste

La visite des locaux est fixée au 09 juin à 18h30.

13. Prêt de la salle des mariages pour une réunion publique

Monsieur Cédric NOUVELOT organise une réunion publique le 03 juin 2022 à 18h00 à Trévières et sollicite le prêt de la salle des mariages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte le prêt de la salle des mariages.

14. Adhésion de la CC Bayeux Intercom au SDEC Energie

La Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait, par délibération en date du 3 mars 2022, d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Éclairage public » des zones d'activités économiques. Le comité syndical du SDEC, par délibération du 24 mars dernier, a approuvé cette demande d'adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat délibère également sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom.

15. Étude de sol pour futur terrain communal

L'acquisition d'un terrain rue du Douet Doquet a été validée le 07/09/2021 (DCM 2021-111) et la prise en charge de l'étude de sol acceptée le 25/01/2022 (DCM 2022-4).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, valide le remboursement de Monsieur et Madame PERRON au vu d'une facture acquittée.

16. Compte-rendu des rencontres entre les commerçants et la Chambre de Commerce et d'Industrie

Les 4 et 7 avril 2022, Monsieur MOQUET de la CCI a rencontré les professionnels de TREVIÈRES. Le compte-rendu a été transmis aux conseillers municipaux.

17. Événements culturels

Pierres en Lumière : 09/07/2022

DEPENSES		RECETTES	
Diffusion du film « La petite voleuse » par le cinéma LUX	2 400,00 €	Département	1 200,00 €
Visite de Noémie de GOUSSENCOURT	180,00 €	Auto-financement	1 380,00 €
TOTAL	2 580,00 €	TOTAL	2 580,00 €

Isigny-Omaha Intercom a été sollicité mais ne participera pas au financement de cet événement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, valide le plan de financement de Pierres en Lumière.

18. Écran de cinéma : devis

Monsieur GUERIN a la possibilité d'obtenir un nouvel écran de Générique pour la salle de cinéma, lequel nous serait donné à titre gratuit. Il n'y aurait que le coût du transport et d'installation à supporter ; le devis s'élève à 816 € HT (société AUVISYS de Démouville). L'écran en place serait conservé pour être réparé plus tard.

Pour information, un écran neuf coûte entre 4 000 et 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte le devis de transport et d'installation d'un nouvel écran de cinéma d'un montant de 816 € HT.

19. Feu d'artifice Saint Exupère : devis

Nous avons reçu le devis pour le feu d'artifice de la Saint Exupère le 7 août prochain.

Fourniture du feu : 2 350 € / Frais de tir : 300 € / Sonorisation : 150 € soit un total de 2 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 2 800 €.

20. Jardin des simples

Les agents communaux procèdent à la mise en place des bordures du jardin des simples, le tout avec les matériaux de récupération de l'ancien bourg (bordures de trottoirs et pavés).

Un devis a été demandé aux Pépinières d'Elle pour la fourniture des plantes (4 377,46 € HT) et à Madame ESTERLINGOT pour la création du plan de plantations (400,00 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte les devis de 4 377,46 € HT (Pépinières d'Elle) et 400,00 € HT (Delphine ESTERLINGOT).

21. Compte-rendu des commissions communales

Développement Durable : rencontre avec l'association le Danub

COFIL sur le PLUI : modification demandée par Isigny-Omaha Intercom – enquête publique du 9 mai au 10 juin. Certaines modifications peuvent impacter la commune au niveau commercial (suppression de la limite de surface de plancher à 300 m² pour l'installation de commerces dans les zones d'activité). Un courrier va être envoyé à Isigny-Omaha Intercom et remis à l'enquêteur public pour défendre les commerçants de Trévières.

22. Questions diverses

- Délégations exercées : Sans objet
- Constituer les bureaux pour les futurs scrutins des élections législatives.
- Visite COBAUGE : jeudi 2 juin, départ à 18h
- Organisation d'un forum des associations ? Oui, début septembre
- Fixer une date pour un atelier de travail dédié au « Tiers-Lieux » : mercredi 8 juin à 18h30
- Sanitaires du skatepark : Loïc demande s'il est utile d'installer un interrupteur à détection de présence pour éclairer les WC. Renseignements à prendre sur la possibilité de mise en place d'une minuterie.

- Quelques dates :
 - 06/06 de 10h à 12h - baptêmes de jeep
 - 09/06 à 11h - libération de Trévières
 - 20/06 à 14h et 28/06 à 20h45 - diffusion du documentaire des collégiens « Être jeune et grandir à Trévières »
 - 24/06 : en cours de programmation
 - 02/07 – inauguration des équipements sportifs
 - 09/07 à la tombée de la nuit – Pierres en lumière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20
La prochaine réunion est fixée au 12 juillet 2022 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 72. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 avril 2022
- 73. Participation financière pour la réalisation du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales de la commune : convention avec Isigny-Omaha Intercom
- 74. Local ADMR : convention de mise à disposition et bail de location
- 75. Proposition d'achat de la maison communale, rue du pont de la barre
- 76. Convention avec l'EPFN pour une étude flash
- 77. Convention avec la FREDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique
- 78. Lavoir communal : demande de subvention
- 79. Subventions aux associations
- 80. Terrain de pétanque : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- 81. Prêt de la salle des mariages pour une réunion publique
- 82. Adhésion de la CC Bayeux Intercom au SDEC Energie
- 83. Étude de sol pour futur terrain communal
- 84. Pierres en Lumière
- 85. Écran de cinéma : devis
- 86. Feu d'artifice Saint Exupère : devis
- 87. Jardins des simples

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Frédéric FOSSEY 3 ^{ème} adjoint	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale
Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal ABSENTE	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale ABSENTE	Françoise LÉBOULANGER Conseillère municipale	Laëtitia MOREAU Conseillère municipale ABSENTE	Patrick WATERS Conseiller municipal
Martial LEGROS Conseiller municipal ABSENT	Bruno LEFRANÇOIS Conseiller municipal	Delphine BOULOT Conseillère municipale		